c-3

Catalogue 85-002 ISSN 0715-217X

STATISTICS CANADA STATISTIQUE CANADA
LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE

Juristat

Service Bulletin

Canadian Centre for Justice Statistics

Bulletin de service

Centre canadien de la statistique juridique

Price: Canada: $3.60 per issue, $90.00 annually
United States: US$4.30 per issue, US$108.00 annually
Other Countries: US$5.00 per issue, US$126.00 annually
To order Statistics Canada publications, please call our National toll-free line 1-800-267-6677

Prix : Canada : 3,60 $ l'exemplaire, 90 $ par année
États-Unis : 4,30 $ US l'exemplaire, 108 $ US par année
Autres pays : 5 $ US l'exemplaire, 126 $ US par année
Pour commander les publications de Statistique Canada, veuillez composer le numéro national sans frais 1-800-267-6677

Vol.11 No.6

Adult Female Offenders in the Provincial/Territorial Corrections Systems, 1989-90

Stan Lipinski*

Highlights

- In 1989-90, adult female offenders accounted for 8% of all sentenced admissions to provincial/territorial custodial facilities and 17% of the offenders receiving probation.
- The number of women admitted under sentence to provincial/territorial facilities increased by 13%, since 1986-87.
- Aboriginal women accounted for 29% of all female admissions to provincial/territorial facilities.
- The majority of adult female offenders had sentences of one month or less (63%).
- Women under the age of 35 accounted for the majority of female admissions (76%).

* Senior Analyst, Correctional Services Program

April 1991
ISSN 0715-271X

Vol.11, Nº 6

Les contrevenantes adultes dans les systèmes correctionnels provinciaux et territoriaux, 1989-1990

Stan Lipinski*

Faits saillants

- En 1989-1990, les contrevenantes adultes représentaient 8% de toutes les personnes admises dans des établissements de détention provinciaux et territoriaux après condamnation et 17 % des personnes placées en probation.
- Le nombre de femmes admises dans des établissements provinciaux et territoriaux après condamnation a augmenté de 13 % depuis 1986-1987.
- Les femmes autochtones constituaient 29 % de toutes les femmes admises dans des établissements provinciaux et territoriaux.
- La majorité (63 %) des contrevenantes adultes ont été condamnées à des peines maximales d'un mois.
- La majorité (76 %) des femmes admises dans des établissements de détention étaient âgées de moins de 35 ans.

* Analyste principale, Programme des services correctionnels

Avril 1991
ISSN 0715-271X

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording or otherwise without prior written permission of the Minister of Supply and Services Canada.

Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Approvisionnements et Services Canada.

Statistics Canada Statistique Canada

Canada

- Property and other Criminal Code offences were the most common offences for which women were sentenced to provincial/ territorial facilities.

- In Ontario, over half (58%) of the women admitted to custody in 1989-90 had been previously incarcerated.

Introduction

Women sentenced to incarceration in Canada fall under the responsibility of one of two systems: the provincial/territorial system, for sentences of less than two years, or, the federal system for sentences of 2 years or more. The focus of this Juristat is on the presentation of data on adult female offenders admitted under sentence to the provincial/territorial system.

Over the past several years there has been growing interest in female offenders in Canada. This increased attention has been, in large part, a result of the rising concern for adult female offenders in the corrections system. The concerns have been diverse, touching upon such problems as the needs of incarcerated aboriginal women and the dislocation of offenders.

Women incarcerated in Canada's corrections facilities, both provincial/territorial and federal, represent a small proportion (approximately 7%) of the total inmate population. Of these women, over 95% are incarcerated in provincial/territorial facilities.

Although the proportion of female to male admissions changed marginally since 1986-87, their actual number rose by 13.2%. Women also accounted for a small proportion (17%) of admissions to probation, remaining unchanged over the past four years.

This Juristat reports on the characteristics of adult female offenders under sentence, their offences and sentences, based upon data from the Adult Correctional Services Survey (Table 1).

Admissions[1]

In 1989-90, there were a total of 115,114 sentenced admissions to provincial/territorial correctional facilities in Canada, of which 8%, or 9,183, were women (Table 2). The number of women admitted under sentence increased by 13.2% since 1986-87. However, due to the smaller number of women, their proportion of total admissions to custody changed only marginally. Over half of the total female admissions were in Ontario (38.3%), Alberta (23.5%) and Quebec (15.9%).

[1] *Data for Prince Edward Island and New Brunswick represent those offenders admitted and released during the same year and are reported on a calendar year basis.*

- Ce sont les infractions contre la propriété et les autres infractions au Code criminel pour lesquelles les femmes sont le plus souvent condamnées à une peine de détention dans des établissements provinciaux et territoriaux.

- En Ontario, plus de la moitié (58 %) des femmes admises dans un établissement de détention en 1989-1990 avaient été incarcérées auparavant.

Introduction

Les femmes condamnées à une peine de détention au Canada relèvent de la compétence de l'un des deux systèmes suivants : le système provincial ou territorial pour les peines de moins de deux ans ou le système fédéral pour les peines de deux ans ou plus. Le présent bulletin porte principalement sur les données relatives aux contrevenantes adultes admises dans des établissements provinciaux et territoriaux après condamnation.

Depuis les dernières années, les contrevenantes suscitent un intérêt grandissant au Canada surtout en raison des préoccupations croissantes que les contrevenantes adultes soulèvent dans le système correctionnel. Les préoccupations sont diverses; elles ont trait à des problèmes comme les besoins des femmes autochtones incarcérées et le déplacement des contrevenantes.

Les femmes détenues dans les établissements de correction provinciaux, territoriaux et fédéraux au Canada représentent une faible proportion (environ 7 %) de l'ensemble de la population carcérale. Parmi ces femmes, plus de 95 % sont détenues dans des établissements provinciaux et territoriaux.

Le pourcentage d'admissions de femmes par rapport aux hommes a très peu varié depuis 1986-1987, mais leur nombre réel a augmenté de 13,2 %. Les femmes sont également intervenues pour une faible proportion (17 %) des admissions à la probation, demeurant inclangie au cours des quatre dernier années.

Dans le présent bulletin, on traite des caractéristiques des délinquantes adultes ayant été condamnées, des infractions qu'elles ont commises et des peines qui leur ont été infligées en se fondant sur les données de l'enquête sur les services correctionnels pour adultes (tableau 1).

Admissions[1]

En 1989-1990, les établissements correctionnels provinciaux et territoriaux au Canada ont admis en tout 115 114 personnes condamnées, dont 9 183 (8 %) étaient des femmes (tableau 2). Le nombre de femmes admises après condamnation a augmenté de 13,2 % depuis 1986-1987; cependant, vu leur nombre moins élevé, leur proportion du total des admissions n'a affiché qu'une très légère variation. Plus de la moitié de toutes les admissions de femmes dans les etablissements du détention ont été enregistrées en Ontario (38,3 %), en Alberta (23,5 %) et au Québec (15,9 %).

[1] *Les données de l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick ne répresentent ques les contrevenants admis et libérés au cour de la même année civile.*

Table 1

Profile of Adult Female Offenders Admitted to Provincial/ Territorial Facilities, 1989-90

Tableau 1

Profil des contrevenantes adultes admises dans des établissements provinciaux et territoriaux, 1989-90

Characteristics / Caractéristiques	Percentage of total (%) / Pourcentage du total (%)
Admissions	
Percentage of all provincial/territorial admissions – Pourcentage de toutes les admissions dans des établissements provinciaux/territoriaux	8.0
Percentage of all admissions for fine defaults – Pourcentage de toutes les admissions pour défaut de paiement d'une amende	8.7
Percentage of all intermittent sentences – Pourcentage de toutes les peines intermittentes	6.7
Inmate Characteristics – Caractéristiques des détenues	
Age – Âge	
Less than 25 – Moins de 25	33.1
25 to 29 – 25 à 29	24.4
30 to 34 – 30 à 34	18.6
35 to 49 – 35 à 49	20.5
50 +	3.5
Ethnicity – Origine ethnique	
Aboriginal – Autochtone	29.1
Non-aboriginal – Non autochtone	70.9

Most Common Offences in the Jurisdictions – Infraction la plus fréquente dans les secteurs de compétence

Province	Units of count[1] – Unités de dénombrement[1]	Offence – Infraction	
NFLD. – T.-N.	(MSO-IPG)	Property – Contre la propriété	39.1
PEI. – Î.-P.-É.	(MSO-IPG)	Impaired Driving – Conduite avec facultés affaiblies	61.2
NS. – N.-É.	(MSO-IPG)	Property – Contre la propriété	59.3
NB. – N.-B.	(MSO-IPG)	Property – Contre la propriété	33.1
Qc.	N.A. – S.O.	N.A. – S.O.	N.A. – S.O.
ONT.	(MSO-IPG)	Other Criminal Code[2] – Autre Code criminel[2]	30.2
MAN.	(MSO-IPG)	Property – Contre la propriété	34.1
SASK.	(MSD-DPS)	Property – Contre la propriété	29.8
ALT.	(MC-AM)	Other Criminal Code[2] – Autre Code criminel[2]	32.5
BC. – C.-B.	(MSD-DPS)	Property – Contre la propriété	30.1
YUKON	(MC-AM)	Violent Offences – Crimes de violence	45.8
NWT. – T.N.-O.	(MC-AM)	Other Criminal Code[2] – Autre Code criminel[2]	68.8

Sentence Characteristics – Caractéristiques des peines	
Aggregate Sentence – Peine globale	
1 to 7 days – 1 à 7 jours	22.6
8 to 31 days – 8 à 31 jours	40.0
Time Served in Custody – Durée du séjour en détention	
1 to 7 days – 1 à 7 jours	38.7
8 to 31 days – 8 à 31 jours	31.7

1 *See "Methodology and Data Limitations" for further detail.*

1 *Pour obtenir plus de détails, consulter la section «Méthodologie et limites des données».*

2 *For the most part, the Other Criminal Code category comprises offences relating to failure to appear and breach of conditions in Ontario, Alberta and the Northwest Territories. In addition this category includes such offences as bail violations, disturbing the peace, indecent acts, obstruct public/peace officer, etc.*

2 *La catégorie des autres infractions au Code criminel comprend principalement le défaut de comparaître et a violation des conditions en Ontario, en Alberta et dans les Territoires du Nord-Ouest. De plus, elle comprend la violation des conditions de la liberté sous caution, le fait de troubler la paix publique, les actions indécentes, l'entrave au travail d'un fonctionnaire ou d'un agent de la paix, etc.*

Nationally, the rate of admissions for women (aged 18 years and over) in 1989-90 was 9.1 per 10,000. The rate in Ontario (9.4) was roughly equal the national rate. Five jurisdictions had admission rates higher than the national average: Prince Edward Island (13.9), the Northwest Territories (17.8), Saskatchewan (21.3), Alberta (24.5) and the Yukon (38.6).

À l'échelle nationale, le taux d'admission des femmes (agées du 18 ans et plus) en 1989-1990 s'est établi à 9,1 pour 10 000 femmes. Le taux en Ontario (9,4) était à peu près égal au taux national. Les taux d'admission étaient supérieurs à la moyenne nationale dans cinq secteurs de compétence : à l'Île-du-Prince-Édouard (13,9), dans les Territoires du Nord-Ouest (17,8), en Saskatchewan (21,3), en Alberta (24,5) et au Yukon (38,6).

Figure 1

Female Rate of Admission – Provincial/Territorial Custody, 1989-90

Figure 1

Taux d'admission des femmes – détention provinciale/territoriale, 1989-90

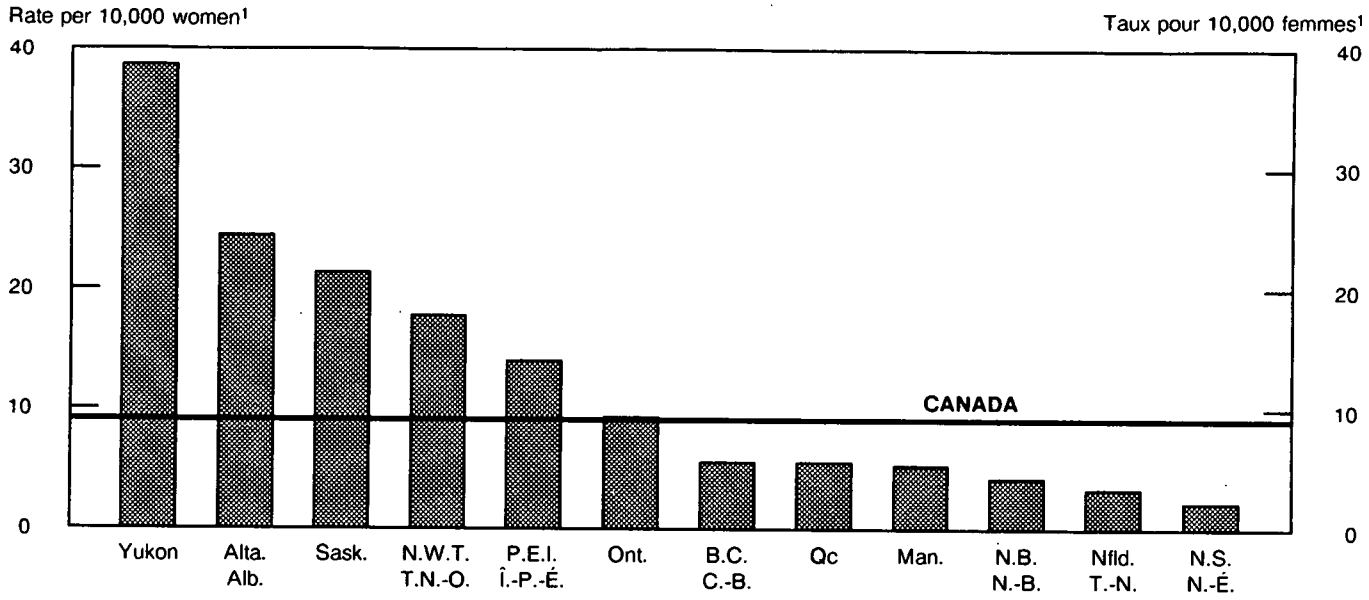

Sources: Canadian Centre for Justice Statistics
Statistics Canada, Census and Household Statistics Branch, Demography Division (updated postcensal estimates, June 1, 1989).

[1] *Population includes women 18 years of age and over.*

Sources: Centre canadien de la statistique juridique.
Statistique Canada, Direction de la statistique des ménages et du recensement, Division de la démographie (estimations postcensitaires mises à jour, le 1er juin 1989).

[1] *Les femmes âgées de 18 ans et plus sont incluses dans la population.*

Offender Characteristics

Age

In Canada, the majority of all adult offenders, both male and female, admitted to jurisdictional facilities in 1989-90 were less than 35 years of age (73.1%).

Women under the age of 35 made up the largest age group (76.1%) of female admissions to provincial/territorial facilities. Those between 35 and 49 years of age accounted for a further 20.5% of the population while inmates 50 years of age and older made up a

Caractéristiques des contrevenantes

Âge

Au Canada, la majorité (73,1 %) de tous les contrevenants adultes des sexes masculin et féminin qui ont été admis dans des établissements correctionnels provinciaux et territoriaux en 1989-1990 étaient âgés de moins de 35 ans.

Parmi les femmes admises dans des établissements provinciaux et territoriaux, celles âgées de moins de 35 ans formaient le principal groupe (76,1 %) et celles âgées de 35 à 49 ans en constituaient 20,5 %; par ailleurs, les détenues de 50 ans et plus en représentaient une faible proportion

small proportion (3.5%). The age distribution of female offenders was shown to be quite similar to that for males and has been relatively consistent over the last four years.

In the jurisdictions, there was little variation in the age distribution of female offenders from that described in the national profile. In all regions at least two-thirds of the female offenders were less than 35 years of age.

Ethnicity

Of the 9,183 women admitted to provincial/territorial facilities in 1989-90, 2,671 (29.1%) were aboriginal women. In comparison, 17,880 (16.9%) of the nearly 106,000 men admitted were aboriginal. Since 1986-87 these proportions have remained stable.

One in seven aboriginal offenders admitted to provincial/territorial facilities were women, whereas one in fourteen non-aboriginal offenders were women. These proportions have been relatively stable since 1986-87.

At the jurisdictional level, Alberta (38.7%), Saskatchewan (24.7%) and Ontario (18.8%) admitted more than three-quarters of the 2,671 aboriginal females admitted to provincial facilities in 1989-90. The remainder were admitted in British Columbia (7.1%), Manitoba (5.5%), Quebec (2.4%), both the Yukon and the Northwest Territories (1.0%) and the Atlantic provinces (0.7%).

Offence Characteristics

Admissions by Offence[3]

The majority of sentenced admissions for women (72%) related to Criminal Code offences. The remaining admissions were for drug offences and other federal statutes, liquor offences and other provincial statutes and municipal by-laws.

The most frequent offences reported for women in most jurisdictions were property and other Criminal Code offences. In contrast, males were more often admitted for impaired driving and property offences. These offences were the ones most frequently reported since 1986-87.

Jurisdictions in which property offences were the most common offences reported for women and resulting in admission included Newfoundland and Labrador (39.1%), Nova Scotia (59.3%), New Brunswick (33.1%), Manitoba (34.1%), Saskatchewan

[3] *The methodology and units of count used to report offence types vary across the jurisdictions (see methodology notes). Quebec was excluded from this section because of the unavailability of gender data for this element.*

(3,5 %). La répartition par âge des contrevenantes était assez semblable à celle de leurs homologues masculins et elle est demeurée relativement stable au cours des quatre dernières années.

Dans les secteurs de compétence, la répartition par âge des contrevenantes variait légèrement de celle décrite dans le profil national. Dans toutes les régions, au moins deux tiers des contrevenantes avaient moins de 35 ans.

Origine ethnique

Parmi les 9 183 femmes admises dans des établissements provinciaux et territoriaux en 1989-1990, 2 671 (29,1 %) étaient autochtones. D'autre part, 17 880 (16,9 %) des quelque 106 000 hommes admis étaient autochtones. Ces proportions sont demeurées stables depuis 1986-1987.

On comptait une femme sur sept délinquants autochtones admis dans des établissements provinciaux et territoriaux et une femme sur quatorze contrevenantes non autochtones. Ces proportions sont demeurées relativement stables depuis 1986-1987.

Parmi les 2 671 femmes autochtones condamnées à purger une peine dans un établissement provincial en 1989-1990, plus des trois quarts ont été admises en Alberta (38,7 %), en Saskatchewan (24,7 %) et en Ontario (18,8 %). Le reste d'entre elles ont été admises en Colombie-Britannique (7,1 %), au Manitoba (5,5 %), au Québec (2,4 %), dans les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon (1,0 %) et dans les provinces de l'Atlantique (0,7 %).

Caractéristiques des infractions

Admissions selon l'infraction[3]

La majorité (72 %) des femmes admises après condamnation avaient commis une infraction au Code criminel. Les autres admissions concernaient des infractions relatives aux drogues et des infractions à d'autres lois fédérales, aux lois sur les alcools et à d'autres lois provinciales et règlements municipaux.

Dans la plupart des secteurs de compétence, les infractions contre la propriété et les autres infractions au Code criminel étaient celles que les femmes avaient commis le plus souvent. Par ailleurs, la conduite avec facultés affaiblies et les infractions contre la propriété étaient les plus fréquentes chez les hommes. Ces mêmes infractions ont été déclarées le plus souvent depuis 1986-1987.

Les infractions contre la propriété étaient le plus souvent l'objet d'une admission chez les femmes dans un établissement de détention à Terre-Neuve et le Labrador (39,1 %), en Nouvelle-Écosse (59,3 %), au Nouveau-Brunswick (33,1 %), au Manitoba (34,1 %), en Saskatchewan (29,8 %) et en

[3] *La méthodologie et les unités de dénombrement utilisées pour la déclaration des genres d'infraction varient d'un secteur de compétence à l'autre (voir les notes sur la méthodologie). Le Québec n'est pas pris en compte dans cette section, car les données selon le sexe ne sont pas disponibles pour cet élément.*

(29.8%) and British Columbia (30.1%). Those jurisdictions that showed other Criminal Code offences as the most frequent were Ontario (30.2%), Alberta (32.5%) and the Northwest Territories (68.8%). In Prince Edward Island impaired driving (61.2%) was more frequent while in the Yukon it was violent offences (45.8%).

Sentence Characteristics

Admissions for Fine Default

Custodial admission for fine default has been an ongoing issue in provincial corrections, accounting for a significant portion of the total provincial/territorial admissions.

In 1989-90, there were a total of 31,456 admissions of male and female offenders to jurisdictional institutions for fine default, an 8.5% decrease since 1986-87. This type of admission accounted for 27.3% of all admissions, of which 8.7% were female. Of the total female admissions in Canada, 29.9% were for fine default, a decrease of 2.6% over the past four years.

The prairie region reported the highest proportion of female inmates admitted for fine default with 47.0% in Saskatchewan, 39.1% in Alberta and 30.2% in Manitoba. In Ontario, 28.6% of all female admissions were for fine default, roughly the national average. In Quebec (22.3%), the Yukon (21.9%), Prince Edward Island (20.9%), Newfoundland and Labrador (20%), the Northwest Territories (14.3%) and Nova Scotia (4%) admissions for fine default were below the national average (data for New Brunswick were not available).

Intermittent Sentences

Intermittent sentences are sentences which are usually served on weekends to allow offenders to continue employment. In 1989-90, intermittent sentences for male and female offenders represented 9.6% of sentenced admissions to provincial facilities (data for Ontario and New Brunswick were not available). Female inmates serving intermittent sentences accounted for 6.7% of total admissions on intermittent sentences and 7.8% of all female provincial/territorial admissions in Canada. Between 1986-87 and 1989-90, the number of female inmates serving sentences on an intermittent basis more than doubled.

Across the jurisdictions 45.1% of all intermittent sentences were concentrated in Alberta. The provinces of Quebec (18.3%), British Columbia (14.8%) and Saskatchewan (10.4%) accounted for much of the balance.

Colombie-Britannique (30,1 %). Les autres infractions au Code criminel étaient les plus fréquentes en Ontario (30,2 %), en Alberta (32,5 %) et dans les Territoires du Nord-Ouest (68,8 %). La conduite avec facultés affaiblies était l'infraction la plus fréquente à l'Île-du-Prince-Édouard (61,2 %), et les infractions contre la personne étaient les plus répandues au Yukon (45,8 %).

Caractéristiques des peines

Admissions pour défaut de paiement d'une amende

Les admissions en détention pour défaut de paiement d'une amende ont toujours présenté un problème pour le secteur des services correctionnels provinciaux, représentant une proportion importante de la population carcérale des établissements provinciaux et territoriaux.

En 1989-1990, le défaut de paiement d'une amende intervenait pour un total de 31 456 admissions de contrevenants et contrevenantes dans des établissements provinciaux et territoriaux, soit une diminution de 8,5 % depuis 1986-1987. Ces admissions représentaient 27,3 % de l'ensemble des admissions, dont 8,7 % impliquaient des femmes. Au Canada, 29,9 % de toutes les admissions de femmes étaient liées au défaut de paiement d'une amende, soit une diminution de 2,6 % au cours des quatre dernières années.

La plus forte proportion de femmes admises dans un établissement pour défaut de paiement d'une amende a été observée dans les Prairies, avec 47,0 % en Saskatchewan, 39,1 % en Alberta et 30,2 % au Manitoba. En Ontario, la proportion des femmes admises à cet égard s'est établie à 28,6 %, soit presque la moyenne nationale. Les pourcentages d'admissions à ce chapitre étaient inférieurs à la moyenne nationale au Québec (22,3 %), au Yukon (21,9 %), à l'Île-du-Prince-Édouard (20,9 %), à Terre-Neuve et au Labrador (20 %), dans les Territoires du Nord-Ouest (14,3 %) et en Nouvelle-Écosse (4 %). (Les données du Nouveau-Brunswick n'étaient pas disponibles).

Peines intermittentes

Les peines intermittentes sont généralement purgées durant les fins de semaine afin que les délinquants puissent poursuivre leur travail. En 1989-1990, les peines intermittentes pour les contrevenants et les contrevenantes représentaient 9,6 % des admissions de personnes condamnées dans des établissements provinciaux (les données de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick n'étaient pas disponibles). Les détenues purgeant des peines intermittentes constituaient 6,7 % de toutes les personnes condamnées à ce genre de peine et 7,8 % de toutes les femmes admises dans des établissements provinciaux et territoriaux au Canada. De 1986-1987 à 1989-1990, le nombre de détenues purgeant des peines intermittentes a plus que doublé.

Dans l'ensemble des secteurs de compétence, 45,1 % des peines intermittentes étaient centrées en Alberta. Presque toutes les autres ont été prononcées au Québec (18,3 %), en Colombie-Britannique (14,8 %) et en Saskatchewan (10,4 %).

In most jurisdictions, women serving intermittent sentences made up a small proportion of female admissions to provincial/territorial facilities. The exceptions were in the Atlantic provinces of Nova Scotia (20%), Newfoundland and Labrador (12.9%) and Prince Edward Island (11.9%) and in the Yukon (40.6%).

Previous Commitments to Jail or Prison

Data available from the Adult Correctional Services Survey on previous incarcerations are limited. However, information reported for Ontario, which accounts for almost 40% of all provincial sentenced admissions in Canada, show that over half (57.5%) of the women admitted to custody in 1989-90 had been previously incarcerated.

Aggregate Sentences

Aggregate sentence refers to the total sentence length taking into account whether multiple sentences are to be served consecutively or concurrently.

On average, women received shorter provincial sentences than was the case for males. The majority (62.6%) received sentences of one month or less. An additional 21% received sentences of 32 to 92 days. A comparison with males showed a similar distribution to females, although with some variation. For example, the proportion of males serving sentences of one month or less (50.7%) was smaller while the proportion

Dans la plupart des secteurs de compétence, les femmes purgeant des peines intermittentes constituaient une faible proportion des femmes admises dans des établissements provinciaux et territoriaux. Font exception à la règle les provinces de l'Atlantique, dont la Nouvelle-Écosse avec 20 %, Terre-Neuve et le Labrador avec 12,9 % et l'Île-du-Prince-Édouard avec 11,9 % et le Yukon avec 40,6 %.

Incarcérations antérieures dans des prisons

Les données de l'enquête sur les services correctionnels pour adultes relativement aux incarcérations antérieures sont limitées. Cependant, selon les renseignements de l'Ontario qui représente presque 40 % de toutes les admissions de personnes condamnées dans des établissements provinciaux au Canada, plus de la moitié (57,5 %) des femmes admises en détention en 1989-1990 avaient été incarcérées auparavant.

Peines globales

La "peine globale" désigne la durée totale de la peine, qu'il s'agisse de peines multiples purgées de façon consécutive ou concurrente.

En moyenne, les peines purgées dans les établissements provinciaux étaient plus courtes chez les femmes que chez les hommes. La majorité (62,6 %) des femmes ont été condamnées à des peines maximales d'un mois et 21 %, à des peines de 32 à 92 jours. Leurs homologues masculins affichent une répartition semblable, sauf certaines variations. Par exemple, la proportion d'hommes purgeant une peine maximale d'un mois (50,7 %) était plus faible, tandis que les

Figure 2

Aggregate Sentences for Offenders Admitted to Provincial/Territorial Facilities, 1989-90

Figure 2

Durée totale de la peine des contrevenants admis dans les établissements provinciaux/territoriaux, 1989-90

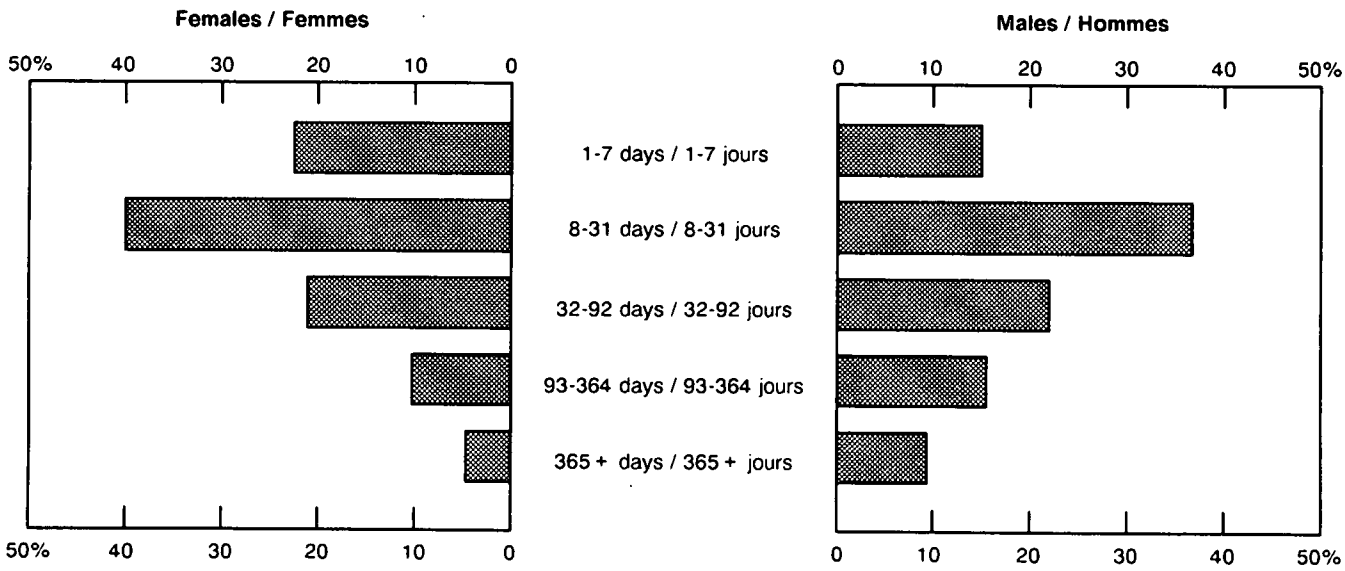

Source: Canadian Centre for Justice Statistics

Source: Centre canadien de la statistique juridique

of those serving from 93 to 364 days (15.6%) and 365 and more days (9.4%) was higher. Over the past four years this distribution has changed very little: the majority of sentences are one month or less.

In each of the jurisdictions the majority of women admitted to custody under sentence received an aggregate sentence of less than three months.

Time Served In Custody

Time served in custody refers to the actual length of time served upon release from a provincial/territorial facility. This will be less than the aggregate sentence due to earned remission and early release on parole. The distribution of time served for female inmates (excluding Ontario and Quebec which do not provide gender data) indicated that 70.4% served one month or less. Only a very small proportion served sentences of 365 days or more (0.8%). This pattern has been stable since 1986-87.

For all jurisdictions, the majority of female inmates served one month or less in custody.

proportions de ceux purgeant des peines de 93 à 364 jours (15,6 %) et de 365 jours ou plus (9,4 %) étaient plus élevées. Au cours des quatre dernières années, cette répartition a varié très peu : la majorité des peines étaient égales ou inférieures à un mois.

Dans chacun des secteurs de compétence la majorité des femmes admises dans des établissements de détention ont été condamnées à des peines globales inférieures à trois mois.

Durée du séjour en détention

La durée du séjour en détention désigne la durée réelle de la peine ayant été purgée dans un établissement provincial ou territorial au moment de la mise en liberté. Cette durée sera plus courte que la peine globale en raison de la réduction méritée de peine et de la libération conditionnelle anticipée. D'après la répartition des peines purgées par les détenues (sauf en Ontario et au Québec, où les données selon le sexe ne sont pas disponibles), 70,4 % des peines étaient d'une durée maximale d'un mois. Seule une très faible proportion de détenues ont purgé des peines de 365 jours ou plus (0,8 %). Cette tendance est demeuré stable depuis 1986-1987.

Dans tous les secteurs de compétence, la majorité des détenues ont purgé des peines maximales d'un mois.

Figure 3

Aggregate Sentences and Time Served[1] in Custody by Female Offenders, 1989-90

Figure 3

Durée totale de la peine et durée du séjour en détention[1] des contrevenantes, 1989-90

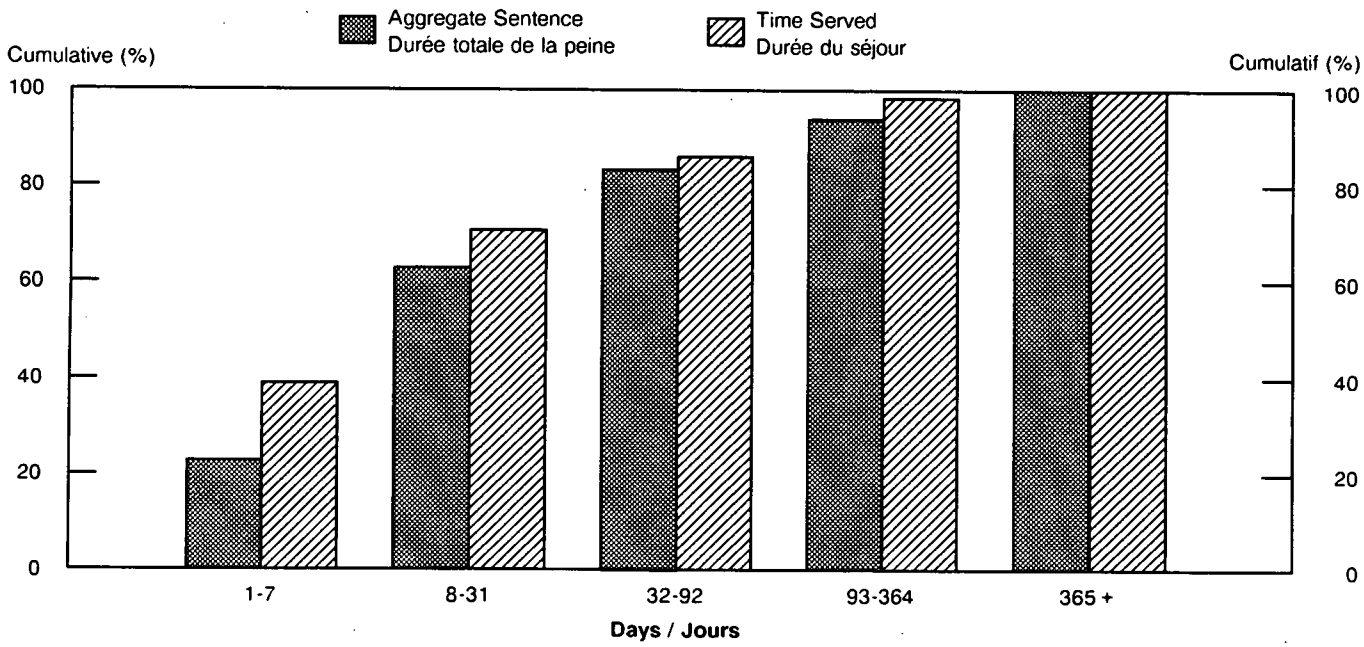

[1] *Excludes Ontario and Quebec.*
Source: Canadian Centre for Justice Statistics

[1] *Exclus l'Ontario et le Québec.*
Source: Centre canadien de la statistique juridique

Admissions To Probation[4]

In 1989-90, 58,844 admissions of male and female offenders to probation were recorded, an 11.6% increase from 1986-87. Of these admissions 16.9% were women, a proportion which has remained relatively stable over the past four years.

There was some variation in the proportions of female offenders receiving probation across Canada. The highest were in Ontario (19.4%), the Prairies (17.9%) and British Columbia (16.2%), followed by 13.6% in the Atlantic Region, 11% in Quebec and 9.9% in both Territories.

Methodology and Data Limitations

Data Source and limitations

Data for this report were taken from the Adult Correctional Services Survey. This aggregate survey is completed in each jurisdiction on an annual basis.

The variation in delivery of correctional services across the jurisdictions hinders, to some extent, precise cross-jurisdictional comparisons. However, given an understanding of the framework in which correctional services are provided in each jurisdiction, the data presented can be interpreted as being generally indicative of corrections in and across systems.

More detailed descriptions of definitional inconsistencies, due in part to administrative differences, are outlined in detail in the publication *Adult Correctional Services in Canada, 1989-90.*

Units of Count

In seven jurisdictions (Newfoundland and Labrador, Prince Edward Island, Nova Scotia, New Brunswick, Quebec, Ontario and Manitoba) the unit of count is the Most Serious Offence (MSO). In Saskatchewan and British Columbia the unit of count is the Most Serious Disposition (MSD), while Alberta, the Yukon and the Northwest Territories use Multiple Charges (MC) as the unit of count. Because of these differences, detailed comparisons across jurisdictions are not advisable.

For further information

For further information, please contact Information and Client Services, Canadian Centre for Justice Statistics, 19th Floor, R. H. Coats Building, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (613-951-9023).

[4] *Data for Nova Scotia and Ontario include Community Service Orders. Ontario data also include Restitution.*

Admissions à la probation[4]

En 1989-1990, on a enregistré 58 844 admissions de contrevenants et contrevenantes à la probation, soit une augmentation de 11,6 % par rapport à 1986-1987. De ce nombre, 16,9 % impliquaient des femmes, une proportion qui est demeurée relativement stable au cours des quatre dernières années.

Les proportions de contrevenantes en probation varient dans l'ensemble du pays. Les pourcentages les plus élevés ont été enregistrés en Ontario (19,4 %), dans les Prairies (17,9 %) et en Colombie-Britannique (16,2 %), suivies de la région de l'Atlantique (13,6 %), du Québec (11 %) et des deux territoires (9,9 %).

Méthodologie et limites des données

Source de données et limites des données

Les données présentées ici sont tirées de l'enquête sur les services correctionnels pour adultes. Cette enquête agrégée est menée tous les ans dans chaque secteur de compétence (province et territoire).

Les différences de prestation des services correctionnels entre les secteurs de compétence empêchent, dans une certaine mesure, d'établir des comparaisons précises entre ces derniers. Cependant, si l'on tient compte du cadre dans lequel sont fournis les services correctionnels dans chaque secteur, on peut considérer les données comme des indicateurs généraux des services correctionnels à l'intérieur des systèmes et entre ceux-ci.

Les incohérences définitionnelles attribuables en partie aux différences administratives sont décrites en détail dans la publication *Services correctionnels pour adultes au Canada, 1989-90.*

Unités de dénombrement

Dans sept secteurs de compétence (Terre-Neuve et le Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario et Manitoba), l'unité de dénombrement est l'infraction la plus grave (IPG). En Saskatchewan et en Colombie-Britannique, l'unité de dénombrement est la décision la plus sévère (DPS), tandis qu'en Alberta, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, on utilise les accusations multiples (AM) comme unité de dénombrement. En raison de ces différences, il est déconseillé de faire des comparaisons détaillées entre les secteurs de compétence.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la Sous-section de l'information et des services aux clients du Centre canadien de la statistique juridique, 19e étage, Immeuble R.-H. Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6, (613-951-9023).

[4] *Les données de la Nouvelle-Écosse et de l'Ontario comprennent les ordonnances de travaux communautaires. Les données de l'Ontario incluent également la restitution des biens.*

Statistics Canada Library
Bibliothèque Statistique Canada
1010066143

Table 2

Admissions to Provincial Facilities, by Inmate Status, by Sex, 1989-90

TABLEAU 2

Admissions dans les établissements provinciaux, selon le statut du détenu, selon le sexe, 1989-90

Jurisdiction / Secteur de compétence	Sentenced offenders – Contrevenants condamnés															
	Sex – Sexe				Ethnicity – Ethnicité											
					Natives / Autochtones				Non-natives / Non-autochtones				Not stated / Non spécifié			
	M / H	F / F	U / NS	T	M / H	F / F	U / NS	T	M / H	F / F	U / NS	T	M / H	F / F	U / NS	T
Newfoundland and Labrador – Terre-Neuve et le Labrador	1,751	70	–	1,821	60	3	–	63	1,691	67	–	1,758	–	–	–	–
Prince Edward Island[1] – île-du-Prince-Édouard[1]	1,306	67	1	1,374	38	6	–	44	1,262	61	1	1,324	6	–	–	6
Nova Scotia – Nouvelle-Écosse	1,692	75	–	1,767	60	1	–	61	1,624	74	–	1,698	8	–	–	8
New Brunswick[1] – Nouveau-Brunswick[1]	2,953	118	7	3,078	135	8	–	143	2,816	110	–	2,926	2	–	7	9
Québec	17,411	1,459	–	18,870	351	65	–	416	16,767	1,376	–	18,143	293	18	–	311
Ontario	41,300	3,520	–	44,820	3,278	503	–	3,781	38,022	3,017	–	41,039	–	–	–	–
Manitoba[2]	3,183	222	–	3,405	1,462	147	–	1,609	1,720	72	–	1,792	1	3	–	4
Saskatchewan	6,776	775	–	7,551	4,359	660	–	5,019	2,417	115	–	2,532	–	–	–	–
Alberta	19,240	2,155	–	21,395	5,669	1,033	–	6,702	13,571	1,122	–	14,693	–	–	–	–
British Columbia – Colombie-Britannique	9,218	662	13	9,893	1,649	190	1	1,840	7,334	455	12	7,801	235	17	–	252
Yukon	412	32	–	444	259	28	–	287	146	4	–	150	7	–	–	7
Northwest Territories – Territoires du Nord-Ouest	666	28	2	696	560	27	–	587	76	1	–	77	16	–	16	32
Canada Total	**105,908**	**9,183**	**23**	**115,114**	**17,880**	**2,671**	**1**	**20,552**	**87,446**	**6,474**	**13**	**93,933**	**568**	**38**	**23**	**629**

1 *The data represent those offenders admitted and released during the same year and are reported on a calendar year basis.*
1 *Les données sur le nombre d'admissions ne représentent que les contrevenants qui ont été admis et libérés au cours de la même années civile.*
2 *The data exclude admissions to the Provincial Remand Centre.*
2 *Les données excluent les admissions au "Provincial Remand Centre".*
– *Nil or zero.*
– *Néant ou zéro.*